



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Paris Corse

Question orale n° 91

Texte de la question

M. Roger Franzoni attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les liaisons aériennes entre Paris et la Corse. Il estime que sa question ne peut avoir de pertinence que si l'on considère que la Corse est une région française, métropolitaine, partie intégrante du territoire de la République. Cela étant, alors qu'il n'est question que d'aménagement du territoire, d'eupéanisation, voire de mobilisation et communication en tout genre, il se demande comment on peut concevoir le développement de l'île si elle n'est pas reliée normalement à Paris qui est la capitale et où tout se traite et se détermine. Or, il a l'impression de vivre une régression sur les lignes Paris-Corse qui devraient être le véritable autobus des insulaires, avec des appareils de faible capacité, de confort minimum et à des prix défiant toute concurrence. Les Corses vivent comme une humiliation d'avoir sans cesse à quémander une place qu'il faut toujours attendre. Il lui demande donc de le rassurer et de lui donner l'espoir qu'il sera bientôt remédié à pareil état de choses pour que la continuité territoriale ne soit pas seulement dans les mots mais aussi dans les faits.

Texte de la réponse

M. le président. M. Roger Franzoni a présenté une question, n° 91, ainsi rédigée:

«M. Roger Franzoni attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les liaisons aériennes entre Paris et la Corse. Il estime que sa question ne peut avoir de pertinence que si l'on considère que la Corse est une région française, métropolitaine, partie intégrante du territoire de la République. Cela étant, alors qu'il n'est question que d'aménagement du territoire, d'eupéanisation, voire de mobilisation et communication en tout genre, il se demande comment on peut concevoir le développement de l'île si elle n'est pas reliée normalement à Paris, qui est la capitale et où tout se traite et se détermine. Or, il a l'impression de vivre une régression sur les lignes Paris-Corse, qui devraient être le véritable autobus des insulaires, avec des appareils de faible capacité, de confort minimum et à des prix défiant toute concurrence. Les Corses vivent comme une humiliation d'avoir sans cesse à quémander une place qu'il faut toujours attendre. Il lui demande donc de le rassurer et de lui donner l'espoir qu'il sera bientôt remédié à pareil état de choses pour que la continuité territoriale ne soit pas seulement dans les mots mais aussi dans les faits.»

La parole est à M. Roger Franzoni, pour exposer sa question.

M. Roger Franzoni. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je vous prie de m'excuser: quand j'ai déposé ma question, j'ignorais que vous seriez à Bastia vendredi prochain, où j'aurai le plaisir de vous accueillir. Nous aurions pu discuter plus intimement du sujet que j'y aborde.

Vous connaissez la situation de la Corse. La fin du cauchemar qu'elle vit passe, aux dires des experts, par le développement économique et social et par la communication. La Corse doit s'ouvrir sur la France, sur l'Europe, sur le monde. Comment le peut-elle si elle ne dispose pas de moyens de communication, en l'occurrence aérienne, suffisants ? La liaison Paris-Corse est le cordon ombilical qui nous relie à la France continentale. L'un de mes amis parlementaires, hélas disparu, disait: «Il faut que le Gouvernement se rende compte que cette liaison aérienne est notre autobus !»

A la fin de la session, à la question: «Comment rentres-tu ?» j'entends répondre l'un: «Je prends le train»,

l'autre: «Je prends l'avion ce soir», un autre encore: «Mon chauffeur est venu, je rentre en voiture.» Moi, je ne peux prendre que l'avion.

Or j'ai l'impression qu'en ce moment, le trafic sur les lignes Corse-Paris est en régression. Les appareils sont souvent - pardonnez-moi l'expression - un peu «minables», de faible capacité et les horaires sont plus ou moins adaptés.

Il faut corriger cette situation. Il faut pouvoir se rendre facilement en Corse et en repartir facilement. Je ne parle pas seulement des Corses. Comment peut-on concevoir un développement économique si les entrepreneurs, les hommes d'affaires, les industriels, les commerçants ne peuvent pas aller en Corse comme ils le désirent ? Comment peut-on parler de développement touristique de l'île si l'on n'est pas sûr d'y aller quand on veut et, quand on y est, de pouvoir en partir facilement ?

Dernièrement, quand ma fille, qui vit à Paris, a voulu se rendre en Corse pour les fêtes de Noël, elle s'est entendu répondre, deux mois avant son départ, que toutes les places étaient prises. En fait, ce sont les agences qui bloquent toutes les places et les dégagent petit à petit. Elle a fini par en obtenir, mais il est humiliant d'avoir ainsi à quémander. Cela ne devrait plus se produire.

Quelle que soit la situation actuelle, quelle que soit la décentralisation, plus ou moins bien réussie, Paris est encore Paris. Heureusement ! C'est là que tout se trouve, que tout se décide, que tout se détermine.

Monsieur le ministre, la liaison Paris-Corse est notre cordon ombilical. Il faut la fortifier et non pas la laisser se détériorer.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, nous aurons effectivement l'occasion de reparler ensemble de toutes les questions graves que vous posez.

Je rappelle en premier lieu que l'organisation des transports aériens entre l'île et toutes les destinations de la France continentale, en particulier la desserte et les tarifs, relève, en vertu des dispositions de la loi du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse, du domaine de compétences de cette collectivité. C'est dans ce cadre que l'assemblée de Corse a décidé, en septembre 1992, d'étendre le principe de continuité territoriale - limitée dans un premier temps aux seules liaisons de bord à bord - aux liaisons au départ de Paris-Orly.

C'est également dans ce cadre qu'elle a décidé d'appliquer au cas particulier de la desserte aérienne de la Corse le dispositif prévu par la réglementation communautaire qui permet, de façon dérogatoire, dans un cadre général de libre accès au marché pour tous les transporteurs aériens communautaires, de subventionner des liaisons considérées comme vitales pour le développement économique d'une région qui en a bien besoin.

Elle a, à ce titre, décidé d'imposer, à compter du 1er janvier 1996, des obligations de service public sur l'ensemble des liaisons entre la Corse et Paris-Orly, Marseille, Nice et Toulon, et a sélectionné des transporteurs à l'issue d'un appel d'offres.

Comme vous le savez, la mise en oeuvre de ce dispositif n'est possible que grâce au soutien financier important de l'Etat à travers la dotation de continuité territoriale qui est versée à la collectivité territoriale.

J'observe que les obligations de service public ont notamment permis d'augmenter la fréquence des vols en période creuse, avec, à titre d'illustration, un double aller-retour quotidien en semaine sur les liaisons Orly-Ajaccio et Orly-Bastia, d'adapter la capacité offerte à la saisonnalité, d'offrir des horaires adéquats et de plafonner les tarifs avec une réduction de près de 30 % par rapport au plein tarif.

Ces obligations de service public sont entièrement respectées, et même au-delà, par les compagnies aériennes, notamment par Air France, qui est concessionnaire des liaisons entre Orly et Ajaccio, Bastia et Calvi.

Dans la perspective du renouvellement, au début de 1999, des concessions, l'assemblée de Corse a récemment décidé, compte tenu de l'expérience acquise depuis deux ans, d'apporter un certain nombre de modifications aux obligations de service public, de façon que les conditions de desserte soient mieux adaptées aux besoins.

La mise au point technique des textes correspondants va prochainement être assurée par l'office des transporteurs de Corse en collaboration avec mes services.

Soyez assuré de mon attention aux besoins exprimés par vous-même et par l'assemblée de Corse, et de ma volonté d'assurer la continuité territoriale dans les meilleures conditions de régularité.

M. le président. La parole est à M. Roger Franzoni.

M. Roger Franzoni. Je prends acte, monsieur le ministre, de votre déclaration et de vos bonnes intentions.

Je sais que vous vous rendrez en Corse par la voie maritime, et, en ce domaine, nous sommes favorisés. Vous allez prendre le plus beau paquebot de notre flotte commerciale, Le Général Bonaparte. Je vous souhaite bon

voyage. Vous ne vous ennuierez pas !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Merci !

Données clés

Auteur : [M. Roger Franzoni](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 91

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 1998, page 27

Réponse publiée le : 14 janvier 1998, page 135

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 1998